

Paris, le 20 mars 1985

EXTERNE

HAÏTI

Nicole Dagobert
Auguste Augustin

Amnesty International est préoccupée par les informations rapportant la nouvelle arrestation de deux membres du Parti démocrate chrétien haïtien (PDCH), Nicole Dagobert et Auguste Augustin. L'organisation considère qu'ils sont des prisonniers d'opinion et demande instamment qu'ils soient immédiatement libérés, sans conditions.

Nicole Dagobert :

Secrétaire du PDCH, elle aurait été arrêtée le 14 janvier 1985 et conduite aux casernes Dessalines de Port-au-Prince où l'on pense qu'elle se trouve actuellement. Elle avait déjà été arrêtée aux environs du mois de juin 1983 en même temps qu'un certain nombre d'autres personnes ayant des liens avec le PDCH. Elle était demeurée en isolement cellulaire à la caserne Dessalines, quasiment nue, jusqu'au 25 décembre 1983, date à laquelle elle avait été libérée sans avoir été inculpée. Sa détention n'avait jamais été reconnue par les autorités haïtiennes et elle n'avait pas pu prendre contact avec sa famille ou avec un avocat. A l'époque, Amnesty International avait lancé des appels réclamant sa libération sans conditions. Le régime carcéral des casernes Dessalines a été dépeint dans les témoignages de Frank Blaise et d'Yves Médard qui ont été détenus pendant plusieurs mois dans la même section que Nicole (Voir AMR 36/05/84 : Récents témoignages par d'anciens prisonniers d'opinion)

Auguste Augustin :

Agé d'environ 70 ans, il est membre du PDCH. Il aurait été arrêté le 3 décembre 1984 et se trouverait actuellement au Pénitencier National de Port-au-Prince. Amnesty International a également appris qu'il serait en mauvaise santé et, bien que l'organisation n'ait pas de précisions sur son état, elle craint qu'il ne reçoive pas le traitement médical nécessaire. L'équipement médical de cette prison est pratiquement inexistant.

Auguste Augustin a déjà été arrêté à plusieurs reprises et avait été adopté par Amnesty International comme prisonnier d'opinion après son arrestation d'octobre 1980. Il faisait partie des 22 personnes, dont Sylvio Claude, président du PDCH, et plusieurs autres membres de ce parti, qui avaient comparu devant les tribunaux en août 1981 et avaient été condamnés à quinze ans de réclusion. Ces jugements avaient été cassés par la Cour de Cassation qui avait ordonné un nouveau procès. A l'issue de ce procès, qui eut lieu en août 1982, une condamnation à six ans d'emprisonnement fut prononcée. Toutes ces personnes avaient bénéficié d'une "grâce pleine" (grâce présidentielle) en septembre 1982.

En dépit de cette grâce, censée être totale, les anciens prisonniers avaient signalé que leurs déplacements étaient soumis à de graves restrictions et qu'ils devaient se présenter régulièrement à la police. Plusieurs d'entre eux ont depuis lors fui le pays, de crainte d'être arrêtés de nouveau. D'autres, comme Auguste Augustin qui est resté en Haïti, ont fait l'objet d'une nouvelle arrestation et sont